

*Les crédits***LES CRÉDITS****JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES FEMMES**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Clancy (p. 9052)

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre le cours de mes remarques sur la motion de la députée de Halifax condamnant le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Je venais de mentionner que la réduction d'impôt personnel de 1,2 milliard de dollars, qui entrera en vigueur l'an prochain, avantagera grandement beaucoup de ménages canadiens et, par conséquent, un certain nombre de Canadiennes.

La deuxième chose à laquelle je voudrais m'arrêter par rapport au budget est le régime des prestations pour enfants. Je sais qu'un certain nombre de députés d'en face se sont élevés contre cette modification parce qu'ils estimaient qu'elle pourrait marquer la fin de l'universalité des programmes sociaux.

Nous sommes quelques-uns à penser que ce ne serait pas une si mauvaise chose. La raison en est que, dans un monde où les ressources se font rares, il est important d'accorder les fonds disponibles à ceux qui en ont le plus besoin. La prestation pour enfants vise précisément cet objectif.

Il est important pour les femmes et les familles de ne pas perdre de vue le fait que cette prestation va être versée pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle sera versée tous les mois en franchise d'impôt. C'est un programme très sensé. Nous allons verser jusqu'à 144 \$ par enfant aux familles. Ce sera comme une sorte de revenu mensuel garanti.

Nous allons mettre un terme à cette pratique stupide qui consiste à accorder le même montant à tout le monde, pour ensuite en reprendre une partie ou la totalité par le truchement de l'impôt, mais pas à tous.

Il est plus intelligent de déterminer les gens qui ont besoin de cet argent que de verser de l'argent à tout le monde, quitte à le récupérer plus tard en impôt. C'est plus sensé.

Il ne faut pas oublier non plus que ce budget prévoit une hausse des allègements fiscaux pour les frais de garde. En effet, les familles bénéficieront d'une déduction supplémentaire de 1 000 \$ par année pour frais de garde d'enfants. Ainsi, si on ajoute à cela la prestation pour enfants et la simplification des impôts que paient ces

familles, on obtient une puissante stratégie à trois volets pour résoudre les problèmes auxquels font face bien des familles canadiennes de nos jours.

Par ailleurs, bien sûr, le budget prévoit un programme d'accès à la propriété. L'autorisation pour les couples d'utiliser jusqu'à 40 000 \$ de leur REER comme mise de fonds dans une maison devrait aider une foule de gens à vivre leur première expérience comme propriétaires. Cela accroît évidemment la capacité financière et, pour les personnes qui achètent une maison pour la première fois, c'est un puissant incitatif à s'intéresser au marché.

Ajoutons à cela la réduction à 5 p. 100 du paiement comptant requis que le gouvernement a annoncée dernièrement, ainsi que la possibilité d'hypothéquer 95 p. 100 de sa propriété. Je le répète, c'est une mesure qui favorise les acheteurs d'une première maison. C'est bon pour les jeunes familles qui souhaitent profiter du fait que le marché leur est favorable, acheter une maison, commencer à accumuler de l'avoir pour l'avenir, trouver un moyen de stabiliser les coûts de logement et créer un cadre stable où ils puissent élever leurs enfants. Il est tout à fait logique d'aider les jeunes couples dans le domaine du logement.

Le troisième élément, ce sont les taux hypothécaires en vigueur actuellement. Ils ont connu une légère hausse il y a une semaine et demie, mais ils baissent de nouveau pour atteindre sensiblement les niveaux les plus bas depuis 20 ans.

Ces trois mesures mises ensemble, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les fonds placés dans les REER, la réduction du paiement comptant à 5 p. 100 et les taux hypothécaires peu élevés d'aujourd'hui, prouvent bien que nous mettons tout en oeuvre pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes familles.

Le budget vise d'abord à faire en sorte que les familles canadiennes aient plus d'argent à leur disposition, principalement celles qui en ont besoin. Il vise ensuite à aider ces familles à accéder au marché immobilier, à s'acheter une maison pour qu'elles puissent accumuler de l'avoir pour l'avenir.

Le budget a évidemment dépassé cet objectif. Il comportait également des mesures conçues pour répondre aux besoins des familles et des Canadiens de la classe moyenne. Par exemple, le régime fiscal est maintenant plus juste.

Auparavant, les couples vivant en union de fait jouissaient d'importants avantages fiscaux par rapport aux couples mariés. Beaucoup d'entre nous croyaient que